

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1160

3 juin 2010

SOMMAIRE

Abax Trust	55679	Restaurant-Friture du Parking S.à r.l.	55662
Agihold Global	55680	RLJ S.A.	55653
Agihold Global	55680	Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A.	55663
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l.	55644	Sandside Investissements S.A.	55662
Boostore S. à r.l.	55634	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.	55662
C Concept	55661	S.E.C. Luxembourg S.A.	55664
C Concepts	55661	Setrinx S.à r.l.	55661
FUNKY P	55639	SOGEDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l.	55661
GCL Holdings LP S.à r.l.	55636	Square Holdings (CDE) S.à r.l.	55672
Generali Europe Income Holding S.à r.l.	55636	Square Holdings S.à r.l.	55666
Gordon Luxco 1 Sàrl	55634	Standfast Reinsurance S.A.	55656
Hong Xiang Sàrl	55636	Tanzanite S.à r.l.	55662
Louvigny Property S.A.	55679	Trimar Group S.A.	55653
Luxglobal Trust Services S.A.	55655	Trimar Group S.A.	55653
Manfrotto Alu S.A.	55656	Trimar Group S.A.	55654
Manfrotto Alu S.à r.l.	55656	Trimar Group S.A.	55654
MFC S.à r.l.	55638	Trimar Management S.A.	55653
Ninive Holdings Sàrl	55654	Trimar Management S.A.	55653
Partners Finance S.A.	55680	Trimar Management S.A.	55654
Partners Finance S.A.	55664	Ultima Holding	55655
Poirel Investments S.A.	55663	Union Textiles A.G.	55679
Quadrante S.A.	55663	Vael Sàrl	55638
Raiffeisen-Markt-Echternach s.à r.l.	55663	Veturi S.à r.l.	55644
Rail Reassurances	55672	Wemaro S.A.	55639
RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	55639	W.Thielen s.à r.l.	55639
Reifen Becker Sàrl	55663		

Boostore S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.302.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010054180/13.

(100068924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Gordon Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.889.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Gordon Holdco (Jersey) Limited a limited liability company, organized and existing under the laws of Jersey and having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX (the Parent),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Gordon Luxco 1 SARL, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 142.889 and having a share capital amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) (the Company), incorporated on October 28, 2008 by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2815, page 135109, on November 21, 2008.

II. The share capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

Resolutions

The Parent has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) To assume the role of liquidator of the Company;

(ii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iii) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(iv) to grant full discharge to the managers and the external auditor of the Company for the exercise of their mandates; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

French translation to be provided:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de novembre,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Gordon Holdco (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX (la Société Mère);

Ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société Mère est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Gordon Luxco 1 SARL, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 142.889 et ayant un capital social s'élevant à quinze mille euros (EUR 15.000,-) (la Société); constituée le 28 octobre 2008 suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2815, page 135109, le 21 novembre 2008.

II. Le capital social de la Société s'élève à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Résolutions

La Société Mère a décidé, en sa qualité d'associé unique, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) D'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) en tant que liquidateur déclare (i) que les activités de la Société ont cessé (ii) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers (ceci incluant les engagements fiscaux), connus ou inconnus, de la Société et (iv) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iii) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;

(iv) de donner pleine et entière décharge aux gérants et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

(v) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cent Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48882. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010058224/95.

(100058438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.107,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 27 avril 2010.

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010054281/19.

(100068917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Hong Xiang Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 24, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 104.098.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010054300/13.

(100068925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Generali Europe Income Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Generali Europe Income Investments S.A.", an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), represented by Mr Kristof Meynaerts, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Generali Europe Income Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.430 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 21 October 2009. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 March 2010, not yet published.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the 1915 Law:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from the 1st of July to the 30th of June of the following year.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 18.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

" **18.1.** The Company's financial year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, the current financial year, which started on the 1st of January 2010, will be closed on the 30th of June 2010.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Generali Europe Income Investments S.A.", un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société anonyme et régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "Generali Europe Income Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.430 et constituée en vertu d'un acte notarié en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 21 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2010, non encore publié.

La comparante, représentant l'ensemble du capital social, prend par la présente les résolutions suivantes en conformité aux dispositions de l'article 12.1 des statuts de la Société et de l'article 200-2 de la Loi de 1915:

Première résolution

L'Actionnaire Unique prend la résolution de modifier l'exercice comptable de la Société avec effet immédiat, celui-ci débutant le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin de l'année suivante.

En conséquence, l'Actionnaire Unique prend la résolution de modifier l'article 18.1 des statuts de la Société comme suit:

" **18.1.** L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique prend note que, en conséquence de ce qui précède et afin d'éviter toute équivoque, le présent exercice comptable, qui a débuté le 1^{er} janvier 2010, sera clôturé le 30 juin 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3978. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010058242/76.

(100058493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

MFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.247.

Par contrat de cession daté du 5 mai 2010, Monsieur Pascal VERDIN-POL, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a cédé 1 (une) part sociale de la société MFC S.à.r.l. à Monsieur Alessandro POLI demeurant professionnellement au Via T. Tasso 4, Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010054362/15.

(100068918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Vael Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux avril.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

- Jerry VAEL, aide-jardinier, né à Dudelange, le 29 janvier 1991, demeurant à L-3781 Tétange, 36, rue Neuve

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- VAEL SARL avec siège social à L-3781 Tétange, 36, rue Neuve, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105 878, a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 17 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 503 du 27 mai 2005.

- Son capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit. L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile de l'associé unique Jerry VAEL.

Dont acte, fait et passé à Dudelange; en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Vael et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 8 avril 2010. Relation: EAC/2010/4095. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Dudelange 14 AVR. 2010

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010058218/39.

(100058638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054413/10.

(100068919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Wemaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.565.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056574/10.

(100057050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056575/10.

(100056846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

FUNKY P, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.657.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marc REICHLING, employé privé, né le 26 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5427 Greiveldange, 4, An der Klaus.

2) Monsieur Jean-Marie KONTZ, indépendant, né à Dudelange le 17 octobre 1958, demeurant à L-8030 Strassen. 96, rue du Kiem,

ici représenté par Madame Nicole HELFRICH, employée privée, demeurant à L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FUNKY P" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- l'acquisition, la cession, le négoce, la représentation, l'utilisation, l'exploitation, la distribution, la diffusion, l'édition, la conception, le développement, la réalisation, la fabrication, la production par tout moyen existant ou pouvant exister:

- de tout film cinématographique et œuvre audiovisuelle;

- de tout procédé radiophonique, photographique, magnétique, digital ou autre;

- de tous produits, de toute sorte et sous toute forme, dérivés de ses œuvres et de ces procédés;

- de tous concepts, inventions, marques, brevets et licences d'exploitation et autres se rattachant aux objets ci-dessus ou pouvant leur servir;

* le financement, y compris par emprunt et par prêt de toute opération relative aux objets ci-dessus;

* la participation directe ou indirecte de toute forme et de toute nature à toute opération juridique, économique, financière, immobilière, mobilière, civile, commerciale ou industrielle se rattachant aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe susceptible de favoriser directement ou indirectement l'objectif de la société, son extension ou son développement.

La Société a en outre pour objet l'organisation de tous spectacles en relations avec les œuvres citées ci-dessus.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Plus généralement la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc REICHLING, préqualifié, soixante-dix actions,	70
2) Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié, trente actions,	30
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc REICHLING, employé privé, né le 26 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5427 Greivel-dange, 4, an der Klaus;
 - b) Monsieur Jean-Marie KONTZ, indépendant, né à Dudelange le 17 octobre 1958, demeurant à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem;
 - c) Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.
3. La société à responsabilité limitée "Bureau MODUGNO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Marc REICHLING, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: REICHLING - HELFRICH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1361. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058264/240.

(100058256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Veturi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056576/11.

(100057049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.647.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Oak Hill Capital Partners III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 201 Main Street, Suite 3100, Fort Worth, Texas 76102, United- States of America, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-21633,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney given in Fort Worth, Texas, United States, on April 15, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby Incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, In particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg Incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

Issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; It being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

16.1". The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Oak Hill Capital Partners III, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Kevin George Levy, General Counsel, born in Texas, United States of America, on September 3, 1956, with professional address at Keystone Group, L.P., 201 Main Street, Suite 3100, Fort Worth, Texas 76102, United States of America.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Celine Pignon, attorney-in-law, born in Metz, France, on March 27, 1977, with professional address at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Oak Hill Capital Partners III, L.P., une société en commandite régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social 201 Main Street, Suite 3100, Fort Worth, Texas 76102, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Cayman sous le numéro WK-21633,

représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Fort Worth, Texas, Etats-Unis, le 15 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire Instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire Instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont Imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et Instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre Investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses Investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu Indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes Intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes Intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Oak Hill Capital Partners III, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune, et de les libérer Intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée Indéterminée:

Kevin George Levy, Directeur Général, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique le 3 septembre 1956, résidant professionnellement auprès de Keystone Group L.P., 201 Main Street, Suite 3100, Forth Worth, Texas 76102, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée Indéterminée:

Céline Pignon, avocate, née à Metz, France, le 27 mars 1977, résidant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17449. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010056993/475.

(100057919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056577/10.

(100056984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056578/10.

(100056985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.022.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056579/10.

(100056783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.022.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056580/10.

(100056784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.764.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 avril 2010

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RLJ S.A.

Mohammed KARA

Administrateur

Référence de publication: 2010056653/14.

(100056870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 55.022.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056581/10.

(100056785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010056583/10.

(100056983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010056584/10.

(100056982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ninive Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.844.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 avril 2010 que:

1. CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3GQ, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, a transféré 625.000 parts sociales de la société de la manière suivante:

- 390.402 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-22056, et

- 234.598 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-24527;

2. CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, a transféré 625.000 parts sociales de la société de la manière suivante:

- 154.222 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-24527;

- 409.268 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-24524;

- 29.075 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-25044;

- 32.435 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, prénommé, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-25043;

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
1. CVC European Equity Partners IV (A) L.P., prénommé	390.402
2. CVC European Equity Partners IV (B) L.P., prénommé	388.820
3. CVC European Equity Partners IV (C) L.P., prénommé	409.268
4. CVC European Equity Partners IV (D) L.P., prénommé	29.075
5. CVC European Equity Partners IV (E) L.P., prénommé	32.435
Total	<u>1.250.000</u>

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010056601/55.

(100057229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2010

L'assemblée a révoqué Monsieur Van Roijen de son mandat d'administrateur avec effet au 18 janvier 2010, et a nommé en remplacement Monsieur Marc Theisen, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

LUXGLOBAL TRUST SERVICES SA

Signature

Référence de publication: 2010056674/14.

(100056903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Ultima Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.834.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056586/10.

(100056798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Standfast Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.023.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056592/10.

(100057321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Manfrotto Alu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manfrotto Alu S.A.).**

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.031.

L'an deux mil dix, le 26 mars

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MANFROTTO ALU S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg à la section B sous le numéro 63031,

constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C n° 333 du 12 mai 1998, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C n° 542 du 25 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Avenue Gaston Diderich

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 104.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 2.600.000 (deux millions six cent mille Euros), sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Reduction of share capital to bring it from its present amount of EURO 2,500,000 (two million five hundred thousand Euro), in order to get it from its actual amount of EUR 2,600,000 (two million six hundred thousand Euro) to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), by cancellation of 100.000 (one hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, in order to use the amount of that capital reduction for the formation of a free reserve fully available to the shareholder for distribution;

2. Cancellation of the special reserve as per definitive waiver of the loan by the owner of it;

3. Transformation of the Company from a joint stock company (S.A.) into a Limited Liability Company (S.à r.l.) under the name of MANFROTTO ALU S.à r.l., in order to put them in conformity with the Luxembourg laws on limited liability Company (S.à r.l.);

4. Acceptance of the resignation of the directors and statutory auditor granting them full discharge;

5. Statutory Appointments;

6. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company as a corporation in Italy, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law.

7. Amendment of the corporate denomination from "MANFROTTO ALU S.à r.l." into "Pacific S.R.L.", and complete restatement of the articles of association so as to conform them to Italian law, and more particularly on this subject

determination of the duration of the company ending on December 31, 2049 and modification of its purpose in order to read as follows:

La società ha per oggetto:

- l'attività di assunzione e gestione di partecipazioni in altre società di qualunque forma, italiane ed estere, qualunque ne sia l'oggetto sociale;
- le attività di finanziamento sotto qualsiasi forma, e di coordinamento tecnico, finanziario e amministrativo delle società partecipate, nonché l'esercizio nei confronti di queste ultime di attività di indirizzo;
- l'acquisizione, la cessione e la concessione in utilizzo di brevetti e di marchi;
- l'acquisto, la vendita, la locazione, la sublocazione, l'amministrazione e la gestione in proprio e per conto terzi di beni immobili. L'attività di progettazione, di costruzione di immobili, di realizzazione di opere pubbliche e private anche tramite la partecipazione a gare d'appalto, e di attività edili in generale, il tutto nei limiti della vigente normativa.

Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società può inoltre effettuare tutte le operazioni immobiliari e ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile; contrarre mutui e accedere a ogni tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria; concedere garanzie reali, personali, pegni, privilegi speciali e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito, sia nel proprio interesse o nell'interesse delle società partecipate, sia a favore di terzi, anche non soci.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal D.Lgs. 24/2/1998, n. 58 nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazioni in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1/9/1993 nr. 385.

8. Approval of the annual accounts of the Company as at March 26th 2010 prepared in accordance with Italian law;
9. Dismissal and Statutory Appointments
10. Delegation of authority;
11. Miscellaneous.

Exposé

La présidente de l'assemblée générale déclare que la société entend d'abord transformer la société en société à responsabilité limitée,

et ensuite transférer son siège statutaire et de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-36061 Bassano del Grappa (VI), Via Jacopo da Ponte n. 34, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

La présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé de la présidente et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euro),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 2.600.000 (deux millions six cent mille Euro) à EUR 100.000 (cent mille Euro), par l'annulation de 100.000 (cent mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) par action,

afin de procéder avec le montant de la réduction à la constitution d'une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'apurer les pertes reportées de la société suite à la suppression d'une provision qui avait été constituée pour payer une dette de la société, cette suppression étant le résultat de la renonciation définitive au remboursement de cette créance par le créancier, au cas où la société est inscrite au registre de commerce de Vicenza.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée,

en gardant le même objet social ainsi que le capital social ainsi réduit en vertu de la 1^{ère} résolution, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MANFROTTO ALU S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euro), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune."

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012, savoir

Administrateurs:

- M. Marco Sterzi, demeurant au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg;
- M. Claudio Cortese, demeurant au 4, rue des Mugnets, L-2167 Luxembourg;
- M. Xavier Mangiullo, demeurant au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Melle Francesca Docchio, demeurant au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg;
et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat. Elle nomme comme gérant unique Mr Antonio VEDOVE, ci-après qualifié, pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré,

avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I - 36061 Bassano del Grappa (VI), Via Jacopo da Ponte n. 34

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- (i) de changer la dénomination de MANFROTTO ALU S.à.r.l. en Pacific S.R.L.
- (ii) de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2049.
- (iii) de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La società ha per oggetto:

- l'attività di assunzione e gestione di partecipazioni in altre società di qualunque forma, italiane ed estere, qualunque ne sia l'oggetto sociale;
- le attività di finanziamento sotto qualsiasi forma, e di coordinamento tecnico, finanziario e amministrativo delle società partecipate, nonché l'esercizio nei confronti di queste ultime di attività di indirizzo;
- l'acquisizione, la cession e la concessione in utilizzo di brevetti e di marchi;
- l'acquisto, la vendita, la locazione, la sublocazione, l'amministrazione e la gestione in proprio e per conto terzi di beni immobili. L'attività di progettazione, di costruzione di immobili, di realizzazione di opere pubbliche e private anche tramite la partecipazione a gare d'appalto, e di attività edili in generale, il tutto nei limiti della vigente normativa.

Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società può inoltre effettuare tutte le operazioni immobiliari e ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile; contrarre mutui e accedere a ogni tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria; concedere garanzie reali, personali, pegni, privilegi speciali e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito, sia nel proprio interesse o nell'interesse delle società partecipate, sia a favore di terzi, anche non soci.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal D.Lgs. 24/2/1998, n. 58 nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazioni in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1/9/1993 nr. 385."

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Septième résolution

Après la présentation d'une situation comptable intérimaire de la société au 26 mars 2010, l'assemblée l'a approuvée. Cette situation telle qu'approuvée par l'assemblée, est jointe en annexe au présent acte.

Huitième résolution

L'assemblée générale, suite au transfert, révoque le mandat du gérant et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de trois exercices sociaux, savoir:

Monsieur Antonio VEDOVE, né le 6 juin 1962 à Marostica (VI), Italie, gérant de sociétés, gérant de sociétés, demeurant à demeurant à via Motton 62/a - 36061 Bassano del Grappa, codice fiscale VDV NTN 62H06 E970P.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au susdit administrateur unique ci-avant nommé, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert de siège social toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la société FINSEV S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Onzième résolution:

L'assemblée décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Vicenza.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 5.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 1^{er} avril 2010, LAC/2010/14660: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010058188/259.

(100058685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

SOGEDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 24.647.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010056602/11.

(100057059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Setrinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 131.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056603/10.

(100056774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

C Concepts, Société à responsabilité limitée,

(anc. C Concept).

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.323.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains et en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Deuxième résolution

Le nom de la société est modifié en C CONCEPTS et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C CONCEPTS".

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. LESS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17184. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058202/33.

(100058483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Geneviève BLAUEN-ARENDT / Peter DICKINSON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056604/12.

(100057491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Sandside Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010056605/13.

(100056737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Restaurant-Friture du Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 106.464.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056606/10.

(100056852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.278.

Extrait des résolutions des associés en date du 31 mars 2010

En date du 31 mars 2010, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Haddad de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Phillip Meyer, né le 11 septembre 1976 à Opelika, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 99 Queen's Road Central, Hong Kong, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 avril 2010.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2010057355/19.

(100057988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Reifen Becker Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 104.552.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056607/10.

(100056851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Raiffeisen-Markt-Echternach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.332.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056609/10.

(100056845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.133.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2008:

- Est nommé réviseur d'entreprise de la société, la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., 17, rue des Jardiniers L-1026 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010056610/13.

(100057263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Quadrante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.001.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010056611/10.

(100057351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POIREL INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010056615/11.
(100056752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.871.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056636/10.
(100057062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 84.649.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth April.
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "S.E.C. LUXEMBOURG S.A.", R.C.S Number B 84.649, with its principal office in L-8077 Bertrange, 177, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated 28 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 435 of 19th March 2002. The By-Laws have been amended at last following a deed received by the undersigned Notary, on 18 December 2009, published in the Mémorial, Recueil C Number 64 of 11th January 2010.

The meeting begins at 3.20 p.m. with Mr. Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Paul WEILER, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs. Estelle MARECHAL, employee, residing at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 11,344,952 (eleven million three hundred and forty four thousand nine hundred and fifty two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, which the shareholders have been duly informed thereof.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered to 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg with retroactive effect to the 1st April 2010.
2. Subsequent amendment of the first and second sentences of Article 2 of the articles of incorporation of the Company.
3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting transfers the registered office to 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L - 2324 Luxembourg with retroactive effect to the 1st April 2010.

Second resolution

Following the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the two first sentences of Article 2 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors." Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 3.30 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, will fall to be paid by the Company as a result of this present deed, are estimated at 900.- EUR.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme "S.E.C. LUXEMBOURG S.A.", société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 177, route de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 84.649, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 435 du 19 mars 2002. Les statuts ont été modifié pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 64 du 11 janvier 2010.

La séance est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Estelle MARECHAL, employée, demeurant au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Qu'il appert de la liste de présence que les 11.344.952 (onze millions trois cent quarante quatre mille neuf cent cinquante deux) actions de valeur nominale EUR 100 (cent Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit et dont les actionnaires ont été informés préalablement.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

II - que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit

1. Transfert du siège social au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010.

2. Modification subséquente des deux premières phrases de l'Article 2 des Statuts.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la Société au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L - 2324 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'amender les deux premières phrases de l'article 2 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 900.- EUR.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, E. MARECHAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17174. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058210/106.

(100058515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.664.300,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.481.

In the year two thousand and ten, on the 26th day of March.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Square Holdings S.à.r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 9 March 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1185 of 19 June 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 115481. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 March 2009 following a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1049 of 20 May 2009.

The extraordinary general meeting is presided by Mme Stella LE CRAS, employee, Luxembourg, who appointed as secretary M. Jean-Pierre SADDI, employee, Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mme Stella LE CRAS, employee, Luxembourg

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To create two new classes of shares to be denominated class A preference shares and class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of six million six hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro (EUR 6,664,250.-) to an amount of six million six hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 6,664,300.-).

3. To issue one (1) new class A preference share and one (1) new class B preference share, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

4. To accept Mr Theo de Kool as new shareholder of the Company and to further accept the subscription by Mr Theo de Kool of the one (1) class A preference share and payment in full for such new share together with a share premium of twenty-three thousand six hundred sixty-one euro (EUR 23,661.-) by a contribution in cash.

5. To accept Mr Rudi De Becker as new shareholder of the Company and to further accept the subscription by Mr Rudi De Becker of the one (1) class B preference share and payment in full for such new share together with a share premium of thirty-four thousand five hundred seventeen euro (EUR 34,517.-) by a contribution in cash.

6. To amend articles 2, 7, 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

7. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to create two new classes of shares to be denominated class A preference shares and class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of six million six hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro (EUR 6,664,250.-) to an amount of six million six hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 6,664,300.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue one (1) new class A preference share and one (1) new class B preference share, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

Fourth resolution
Subscription and Payment

1. Thereupon appeared Mme Stella LE CRAS, acting in [his/her] capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Theo de Kool by virtue of a proxy granted on 17th of March, 2010.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Theo de Kool the newly issued class A preference share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The attorney-in-fact declared in the name of Mr Theo de Kool to fully pay up the one (1) class A preference share together with a share premium in an amount of twenty-three thousand six hundred sixty-one euro (EUR 23,661.-) by a contribution in cash.

The amount of twenty-three thousand six hundred eighty-six euro (EUR 23,686.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting resolved to accept Mr Theo de Kool as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one (1) class A preference share and to allot such class A preference share to him.

2. Thereupon appeared Mme Stella LE CRAS, acting in [his/her] capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Rudi De Becker by virtue of a proxy granted on 17th of March, 2010.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Rudi De Becker the newly issued class B preference share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The attorney-in-fact declared in the name of Mr Rudi De Becker to fully pay up the one (1) class B preference share together with a share premium in an amount of thirty-four thousand five hundred seventeen euro (EUR 34,517.-) by a contribution in cash.

The amount of thirty-four thousand five hundred forty-two euro (EUR 34,542.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting resolved to accept Mr Rudi De Becker as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one (1) class B preference share and to allot such class B preference share to him.

Fifth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolved to amend articles 2, 7.1, 7.3, 13.3 and 14 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions, so that they shall now read as follows:

Amendment to article 2:

A definition of "Class A Preference Shares" shall be inserted in article 2 of the articles of incorporation between "Board of Directors" and "Class A Shares" and shall read as follows:

""Class A Preference Shares" means the preference shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class A Preference Share" shall mean any of them, it being understood that the Class A Preference Shares shall be regarded together with the Class B Preference Shares as being the first of the First Classes of Shares;"

A definition of "Class B Preference Shares" shall be inserted in article 2 of the articles of incorporation between "Class A Shares" and "Class B Shares" and shall read as follows:

""Class B Preference Shares" means the preference shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class B Preference Share" shall mean any of them, it being understood that the Class B Preference Shares shall be regarded together with the Class A Preference Shares as being the first of the First Classes of Shares;"

The definition of "Shares" shall as from now on read as follows:

""Shares" means the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares and "Share" means any of them;"

The definition of "Repurchase Price" shall as from now on read as follows:

""Repurchase Price" means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of the Last Class of Shares to be repurchased less the profit entitlements attributable to the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares as agreed from time to time by the Shareholders."

Amendment to article 7.1:

Article 7.1. "Subscribed share capital" shall from now on read as follows:

" **7.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at six million six hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 6,664,300.-) divided into two hundred sixty-six thousand five hundred seventy-two (266,572) Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A Preference Shares	one (1)
Class B Preference	one (1)
Class A Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class B Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class C Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class D Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class E Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)

All with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per Share are fully subscribed and entirely paid up."

Amendment to article 7.3:

Article 7. 3. "Profit participation" shall as from now on read as follows:

" **7. 3. Profit participation.** The profit entitlement of each Share shall be determined in accordance with article 13.3."

Amendment to article 13.3:

Article 13. 3. "Dividends" shall as from now on read as follows:

" **13.3. Dividends.**

13.3.1 To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares (if any) shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of such shares,

(ii) the holders of the Class A Shares (if any) shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of such shares,

(iii) the holders of the Class B Shares (if any) shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of such shares,

(iv) the holders of the Class C Shares (if any) shall, fourth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of such shares,

(v) the holders of the Class D Shares (if any) shall, fifth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of such shares,

(vi) the holders of the Class E Shares (if any) shall, sixth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of such shares, and

(vii) then, the remainder of all dividend distributions shall be allocated to the Last Class of Shares, without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A Preference Shares and of the Class B Preference Shares as agreed from time to time by the Shareholders.

13.3.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1."

Amendment to article 14:

A third paragraph shall be inserted at the end of article 14 of the articles of incorporation which shall read as follows:

"After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed among the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions under provision 13.3 of the articles of incorporation."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Square Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné le 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 19 juin 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115481. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1049 du 20 mai 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mme Stella LE CRAS, employée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre SADDI, employé, Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mme Stella LE CRAS, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de deux nouvelles classes de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles de classe A et parts sociales préférentielles de classe B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 6.664.250,-) à six millions six cent soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 6.664.300,-).

3. Émission d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe A et d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

4. Acceptation de M. Theo de Kool en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. Theo de Kool de la nouvelle part sociale préférentielle de classe A et de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois mille six cent soixante-et-un euros (EUR 23.661,-) par un apport en espèces.

5. Acceptation de M. Rudi De Becker en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. Rudi De Becker de la nouvelle part sociale préférentielle de classe B et de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission d'un montant de trente-quatre mille cinq cent dix-sept euros (EUR 34.517,-) par un apport en espèces.

6. Modification des articles 2, 7, 13 et 14 des statuts de la Société afin de rendre compte des résolutions qui précèdent.

7. Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de créer deux nouvelles classes de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles de classe A et parts sociales préférentielles de classe B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 6.664.250,-) à six millions six cent soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 6.664.300,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe A et d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

Quatrième résolution
Souscription et Paiement

1. Est ensuite intervenu[e] Mme Stella LE CRAS, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Theo de Kool en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2010.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Theo de Kool la nouvelle part sociale préférentielle de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. Theo de Kool, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de classe A avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-trois mille six cent soixante-et-un euros (EUR 23.661,-) par un apport en espèces.

La somme de vingt-trois mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 23.686,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter M. Theo de Kool en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de classe A et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de classe A.

2. Est ensuite intervenu[e] Mme Stella LE CRAS, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Rudi De Becker en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2010.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Rudi De Becker la nouvelle part sociale préférentielle de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. Rudi De Becker, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de classe B avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-quatre mille cinq cent dix-sept euros (EUR 34.517,-) par un apport en espèces.

La somme de trente-quatre mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 34.542,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter M. Rudi De Becker en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de classe B et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de classe B.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 2, 7, 7.1, 7.3, 13.3 et 14 qui auront désormais la teneur suivante:

Modification de l'article 2:

Une définition de "Parts Sociales Préférentielles de Classe A" sera insérée à l'article 2 des statuts entre "Conseil de Gérance" et "Parts Sociales de Classe A" et sera rédigée comme suit:

""Parts Sociales Préférentielles de Classe A" signifie les parts sociales de classe A ayant les droits définis aux Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale Préférentielle de Classe A" signifie une d'entre elles, étant entendu que les Parts Sociales Préférentielles de Classe A ainsi que les Parts Sociales Préférentielles de Classe B devront être considérées comme étant ensemble la première classe des Parts Sociales de Première Classe.";

Une définition de "Parts Sociales Préférentielles de Classe B" sera insérée à l'article 2 des statuts entre "Parts Sociales de Classe A" et "Parts Sociales de Classe B" et sera rédigée comme suit:

""Parts Sociales Préférentielles de Classe B" signifie les parts sociales de classe B ayant les droits définis aux Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale Préférentielle de Classe A" signifie une d'entre elles, étant entendu que les Parts Sociales Préférentielles de Classe B ainsi que les Parts Sociales Préférentielles de Classe A devront être considérées comme étant ensemble la première classe des Parts Sociales de Première Classe.";

La définition de "Parts Sociales" sera dorénavant rédigée comme suit:

""Parts Sociales" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et "Part Sociale" signifie l'une d'entre elles;

La définition de "Prix de Rachat" sera dorénavant rédigée comme suit:

""Prix de Rachat" signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Classe de Parts Sociales à être rachetées moins la participation aux bénéfices revenant aux propriétaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe A et aux propriétaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe B conformément aux dispositions convenues de temps à autre entre les Associés;

Modification de l'article 7.1:

L'article 7.1 "Capital souscrit et libéré" sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à six millions six cent soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 6.664.300,-) représenté par deux cent soixante-six mille cinq cent soixante-douze (266.572) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, divisé en:

Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	une (1)
Parts Sociales Préférentielles de Classe B	une (1)
Parts Sociales de Classe A	cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
Parts Sociales de Classe B	cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
Parts Sociales de Classe C	cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
Parts Sociales de Classe D	cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
Parts Sociales de Classe E	cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées."

Modification de l'article 7.3:

L'article 7.3 "Participation aux profits" sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7.3. Participation aux profits.** Le droit au profit de chaque Part Sociale est déterminé conformément à l'article 13.3."

Modification de l'article 13.3:

L'article 13.3 "Dividendes" sera dorénavant rédigé comme suit:

" 13.3. Dividendes.

13.3.1 Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) les propriétaires des Parts Sociales Préférentielles de Classe A et des Parts Sociales Préférentielles de Classe B (s'il y en a) auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(ii) les propriétaires des Parts Sociales de Classe A (s'il y en a) auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(iii) les propriétaires des Parts Sociales de Classe B (s'il y en a) auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(iv) les propriétaires des Parts Sociales de Classe C (s'il y en a) auront le droit, en quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(v) les propriétaires des Parts Sociales de Classe D (s'il y en a) auront le droit, en cinquième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(vi) les propriétaires des Parts Sociales de Classe E (s'il y en a) auront le droit, en sixième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales, et enfin

(vii) le solde de toute distribution de dividendes sera distribué à la Dernière Classe de Parts Sociales, sans préjudice cependant à la participation de(s) propriétaire(s) de Parts Sociales Préférentielles de Classe A et de Parts Sociales Pré-

férentielles de Classe B aux bénéficiaires de la Société conformément aux dispositions convenues entre les Associés de temps à autre.

13.3.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1."

Modification de l'article 14:

Un troisième paragraphe sera inséré à la fin de l'article 14 des statuts qui sera rédigé comme suit:

"Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de la liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront distribués au(x) Associé(s) de façon à obtenir au total le même résultat économique que suivant les règles de distribution de dividendes prévues à l'article 13.3 des statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 1^{er} avril 2010, LAC/2010/14665: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010058189/338.

(100058572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Rail Reassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.665.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, le 15 avril 2010 conformément à l'article 20 des statuts

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

en remplacement de Compagnie de Révision. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010056663/17.

(100057183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Square Holdings (CDE) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.217.175,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.492.

In the year two thousand and ten, on the 26th day of March.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Square Holdings (CDE) S.à.r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on 28 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1412 of 21 July 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 116492. The articles of incorporation of the Company have been amended for

the last time on 27 March 2009 following a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 of 15 June 2009.

The extraordinary general meeting is presided by Mme Stella LE CRAS; employee, Luxembourg who appointed as secretary M. Jean-Pierre SADDY, employee, Luxembourg

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mme Stella LE CRAS, employee, Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To create two new classes of shares to be denominated class A preference shares and class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of ten million two hundred seventeen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 10,217,125.-) to an amount of ten million two hundred seventeen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 10,217,175.-).

3. To issue one (1) new class A preference share and one (1) new class B preference share, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

4. To accept Mr Theo de Kool as new shareholder of the Company and to further accept the subscription by Mr Theo de Kool of the one (1) class A preference share and payment in full for such new share together with a share premium of thirty-six thousand two hundred eighty-nine euro (EUR 36,289.-) by a contribution in cash.

5. To accept Mr Rudi De Becker as new shareholder of the Company and to further accept the subscription by Mr Rudi De Becker of the one (1) class B preference share and payment in full for such new share together with a share premium of fifty-two thousand nine hundred thirty-three euro (EUR 52,933.-) by a contribution in cash.

6. To amend articles 2, 7, 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

7. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to create two new classes of shares to be denominated class A preference shares and class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of ten million two hundred seventeen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 10,217,125.-) to an amount of ten million two hundred seventeen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 10,217,175.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue one (1) new class A preference share and one (1) new class B preference share, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment.

Fourth resolution

Subscription and Payment

1. Thereupon appeared Mme Stella LE CRAS, acting in [his/her] capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Theo de Kool by virtue of a proxy granted on 17th of March, 2010.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Theo de Kool the newly issued class A preference share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The attorney-in-fact declared in the name of Mr Theo de Kool to fully pay up the one (1) class A preference share together with a share premium in an amount of thirty-six thousand two hundred eighty-nine euro (EUR 36,289.-) by a contribution in cash.

The amount of thirty-six thousand three hundred fourteen euro (EUR 36,314.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting resolved to accept Mr Theo de Kool as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one (1) class A preference share and to allot such class A preference share to him.

2. Thereupon appeared Mme Stella LE CRAS, acting in [his/her] capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr Rudi De Becker by virtue of a proxy granted on 17th of March, 2010.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Rudi De Becker the newly issued class B preference share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The attorney-in-fact declared in the name of Mr Rudi De Becker to fully pay up the one (1) class B preference share together with a share premium in an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty-three euro (EUR 52,933.-) by a contribution in cash.

The amount of fifty-two thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 52,958.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting resolved to accept Mr Rudi De Becker as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one (1) class B preference share and to allot such class B preference share to him.

Fifth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolved to amend articles 2, 7.1, 7.3, 13.3 and 14 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions, so that they shall now read as follows:

Amendment to article 2:

A definition of "Class A Preference Shares" shall be inserted in article 2 of the articles of incorporation between "Board of Directors" and "Class A Shares" and shall read as follows:

""Class A Preference Shares" means the preference shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class A Preference Share" shall mean any of them, it being understood that the Class A Preference Shares shall be regarded together with the Class B Preference Shares as being the first of the First Classes of Shares;"

A definition of "Class B Preference Shares" shall be inserted in article 2 of the articles of incorporation between "Class A Shares" and "Class B Shares" and shall read as follows:

""Class B Preference Shares" means the preference shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class B Preference Share" shall mean any of them, it being understood that the Class B Preference Shares shall be regarded together with the Class A Preference Shares as being the first of the First Classes of Shares;"

The definition of "Shares" shall as from now on read as follows:

""Shares" means the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares and "Share" means any of them;"

The definition of "Repurchase Price" shall as from now on read as follows:

""Repurchase Price" means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of the Last Class of Shares to be repurchased less the profit entitlements attributable to the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares as agreed from time to time by the Shareholders."

Amendment to article 7.1:

Article 7.1 "Subscribed share capital" shall from now on read as follows:

" **7.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at ten million two hundred seventeen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 10,217,175.-) divided into four hundred eight thousand six hundred eighty-seven (408,687) Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A Preference Shares	one (1)
Class B Preference Shares	one (1)
Class A Shares	eighty-one thousand seven hundred thirty-seven (81,737)
Class B Shares	eighty-one thousand seven hundred thirty-seven (81,737)
Class C Shares	eighty-one thousand seven hundred thirty-seven (81,737)
Class D Shares	eighty-one thousand seven hundred thirty-seven (81,737)
Class E Shares	eighty-one thousand seven hundred thirty-seven (81,737)

All with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per Share are fully subscribed and entirely paid up."

Amendment to article 7.3:

Article 7.3 "Profit participation" shall as from now on read as follows:

" **7.3. Profit participation.** The profit entitlement of each Share shall be determined in accordance with article 13.3."

Amendment to article 13.3:

Article 13.3 "Dividends" shall as from now on read as follows:

" **13.3. Dividends.**

13.3.1 To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares (if any) shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of such shares,

(ii) the holders of the Class A Shares (if any) shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of such shares,

(iii) the holders of the Class B Shares (if any) shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of such shares,

(iv) the holders of the Class C Shares (if any) shall, fourth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of such shares,

(v) the holders of the Class D Shares (if any) shall, fifth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of such shares,

(vi) the holders of the Class E Shares (if any) shall, sixth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of such shares, and

(vii) then, the remainder of all dividend distributions shall be allocated to the Last Class of Shares, without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A Preference Shares and of the Class B Preference Shares as agreed from time to time by the Shareholders.

13.3.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1."

Amendment to article 14:

A third paragraph shall be inserted at the end of article 14 of the articles of incorporation which shall read as follows:

"After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed among the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions under provision 13.3 of the articles of incorporation."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Square Holdings (CDE) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné le 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1412 du 21 juillet 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116492. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 du 15 juin 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mme Stella LE CRAS, employée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre SADDI, employé, Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mme Stella LE CRAS, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de deux nouvelles classes de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles de classe A et parts sociales préférentielles de classe B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions deux cent dix-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.217.125,-) à dix millions deux cent dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 10.217.175,-).

3. Émission d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe A et d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

4. Acceptation de M. Theo de Kool en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. Theo de Kool de la nouvelle part sociale préférentielle de classe A et de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission d'un montant de trente-six mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 36.289,-) par un apport en espèces.

5. Acceptation de M. Rudi De Becker en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. Rudi De Becker de la nouvelle part sociale préférentielle de classe B et de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente-trois euros (EUR 52.933,-) par un apport en espèces.

6. Modification des articles 2, 7, 13 et 14 des statuts de la Société afin de rendre compte des résolutions qui précèdent.

7. Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de créer deux nouvelles classes de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles de classe A et parts sociales préférentielles de classe B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions deux cent dix-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.217.125,-) à dix millions deux cent dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 10.217.175,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe A et d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification.

Quatrième résolution

Souscription et Paiement

1. Est ensuite intervenue Mme Stella LE CRAS, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Theo de Kool en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2010.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Theo de Kool la nouvelle part sociale préférentielle de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. Theo de Kool, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de classe A avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-six mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 36.289,-) par un apport en espèces.

La somme de trente-six mille trois cent quatorze euros (EUR 36.314,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter M. Theo de Kool en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de classe A et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de classe A.

2. Est ensuite intervenu[e] Mme Stella LE CRAS, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Rudi De Becker en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2010.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Rudi De Becker la nouvelle part sociale préférentielle de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. Rudi De Becker, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de classe B avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente-trois euros (EUR 52.933,-) par un apport en espèces.

La somme de cinquante-deux mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 52.958,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter M. Rudi De Becker en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de classe B et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de classe B.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 2, 7, 7.1, 7.3, 13.3 et 14 qui auront désormais la teneur suivante:

Modification de l'article 2:

Une définition de "Parts Sociales Préférentielles de Classe A" sera insérée à l'article 2 des statuts entre "Conseil de Gérance" et "Parts Sociales de Classe A" et sera rédigée comme suit:

""Parts Sociales Préférentielles de Classe A " signifie les parts sociales de classe A ayant les droits définis aux Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale Préférentielle de Classe A" signifie une d'entre elles, étant entendu que les Parts Sociales Préférentielles de Classe A ainsi que les Parts Sociales Préférentielles de Classe B devront être considérées comme étant ensemble la première classe des Parts Sociales de Première Classe.";

Une définition de "Parts Sociales Préférentielles de Classe B" sera insérée à l'article 2 des statuts entre "Parts Sociales de Classe A" et "Parts Sociales de Classe B" et sera rédigée comme suit:

""Parts Sociales Préférentielles de Classe B" signifie les parts sociales de classe B ayant les droits définis aux Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale Préférentielle de Classe A" signifie une d'entre elles, étant entendu que les Parts Sociales Préférentielles de Classe B ainsi que les Parts Sociales Préférentielles de Classe A devront être considérées comme étant ensemble la première classe des Parts Sociales de Première Classe.";

La définition de "Parts Sociales" sera dorénavant rédigée comme suit:

""Parts Sociales" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et "Part Sociale" signifie l'une d'entre elles;

La définition de "Prix de Rachat" sera dorénavant rédigée comme suit:

""Prix de Rachat" signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Classe de Parts Sociales à être rachetées moins la participation aux bénéfices revenant aux propriétaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe A et aux propriétaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe B conformément aux dispositions convenues de temps à autre entre les Associés;

Modification de l'article 7.1:

L'article 7.1 "Capital souscrit et libéré" sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à dix millions deux cent dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 10.217.175,-) représenté par quatre cent huit mille six cent quatre-vingt-sept (408.687) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, divisé en:

Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	une (1)
Parts Sociales Préférentielles de Classe B	une (1)
Parts Sociales de Classe A	quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept (81.737)
Parts Sociales de Classe B	quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept (81.737)
Parts Sociales de Classe C	quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept (81.737)
Parts Sociales de Classe D	quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept (81.737)
Parts Sociales de Classe E	quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept (81.737)

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées."

Modification de l'article 7.3:

L'article 7.3 "Participation aux profits" sera dorénavant rédigé comme suit:

" **7.3. Participation aux profits.** Le droit au profit de chaque Part Sociale est déterminé conformément à l'article 13.3."

Modification de l'article 13.3:

L'article 13.3 " Dividendes " sera dorénavant rédigé comme suit:

" **13.3. Dividendes.**

13.3.1 Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) les propriétaires des Parts Sociales Préférentielles de Classe A et des Parts Sociales Préférentielles de Classe B (s'il y en a) auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(ii) les propriétaires des Parts Sociales de Classe A (s'il y en a) auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(iii) les propriétaires des Parts Sociales de Classe B (s'il y en a) auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(iv) les propriétaires des Parts Sociales de Classe C (s'il y en a) auront le droit, en quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(v) les propriétaires des Parts Sociales de Classe D (s'il y en a) auront le droit, en cinquième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales,

(vi) les propriétaires des Parts Sociales de Classe E (s'il y en a) auront le droit, en sixième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales, et enfin

(vii) le solde de toute distribution de dividendes sera distribué à la Dernière Classe de Parts Sociales, sans préjudice cependant à la participation de(s) propriétaire(s) de Parts Sociales Préférentielles de Classe A et de Parts Sociales Préférentielles de Classe B aux bénéfices de la Société conformément aux dispositions convenues entre les Associés de temps à autre.

13.3.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1."

Modification de l'article 14:

Un troisième paragraphe sera inséré à la fin de l'article 14 des statuts qui sera rédigé comme suit:

"Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de la liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront distribués au(x) Associé(s) de façon à obtenir au total le même résultat économique que suivant les règles de distribution de dividendes prévues à l'article 13.3 des statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 1^{er} avril 2010, LAC/2010/14666: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010058190/341.

(100058621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg en date du 20 avril 2010 que la résolution suivante a été adoptée:

1. Monsieur Geoffrey Henry a démissionné de son mandat d'administrateur délégué de la Société, avec effet au 23 mars 2010.

2. Monsieur Daniel Ritz, né le 01/07/1959 à Hayange, France, demeurant au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est nommé en tant que nouvel administrateur délégué de la Société, avec effet au 23 mars 2010, et ce pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056670/20.

(100057315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.018.

Par la présente, je vous informe de ma démission immédiate de mon poste d'administrateur de la société UNION TEXTILES A.G, RCS B 89018.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Jean RIWERS.

Référence de publication: 2010056657/10.

(100057507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Abax Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 80.524.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme PKF WEBER & BONTEMPS, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg ?B.135.187) ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 13 avril 2010

laquelle après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

L'associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "ABAX TRUST" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 6 février 1999,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2056 du 25 août 2008

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 80.524,

Que suite à l'assemblée générale reçue par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53038, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 janvier 2009, réf 090006431 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 2 février 2009, qui a approuvé la fusion par laquelle la comparante PKF WEBER & BONTEMPS a absorbé les sociétés ABAX Révision et ABAX HOLDING la comparante PKF WEBER & BONTEMPS est devenue l'associé unique de la société ABAX TRUST.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante prise par elle:

Unique résolution

L'associé décide de changer l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet les activités de fiducie ainsi que les activités d'agent domiciliataire conformément à la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

La société a également pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec d'une des deux professions précitées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 530,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17170. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058233/50.

(100058530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Agihold Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.546.

Le bilan abrégé au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010054152/10.

(100068935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Agihold Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.546.

Le bilan abrégé au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010054153/10.

(100068936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.871.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056635/10.

(100057061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.
